

# CONVENTION DE COLLABORATION

Entre d'une part l'**Union sociale pour l'habitat Midi Pyrénées (USHMP)** dont le siège est 104 avenue Jean Rieux à TOULOUSE 31 500 (05 61 36 07 60)

Elle est représentée par sa **Directrice, Madame Sabine VENIEL LE NAVENNEC**

et d'autre part l'**Institut d' Etudes Juridiques de l' Urbanisme et de la Construction (IEJUC)** dont le siège est situé dans les locaux de la Manufacture des Tabacs au 21 allée de Brienne à TOULOUSE 31 000 (Université Toulouse Capitole). L'IEJUC est une composante de la Conférence Permanente de L'urbanisme, Association loi 1901 domiciliée dans les mêmes locaux.

Elle est représentée par son **Président, Monsieur Bruno SIRE, Président de l'Université Toulouse Capitole**

## Préambule :

Les parties sont directement ou indirectement liées à ou membres du GRIDAUH et désirent réaliser les objectifs de ce Groupement de Recherche au niveau régional.

## Rappel :

Le GRIDAUH est un Groupement de Recherche sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement de l'Urbanisme et de l'Habitat. Il a été créé le 5 juin 1996 et a son siège : 12 Place du Panthéon à Paris 75 231 Cedex 05 (01 46 34 98 45) le GRIDAUH a pour but de développer la recherche en développant un réseau de centres de recherche associés dont fait partie l'IEJUC.

## Objet de la convention :

Il est convenu entre les deux parties à la convention de développer des rapports de collaboration dans le cadre des activités de recherche et de formation sur l'ensemble des thèmes développés par le GRIDAUH et l'IEJUC en rapport avec les activités de l'USH Midi-Pyrénées.

## Modalités de la collaboration:

Il est convenu entre les deux parties à la convention d'organiser chaque année des rencontres afin de définir en commun un thème de journée d'études ou d'un Colloque qui se déroulera dans les locaux de l'Université Toulouse Capitole que l'IEJUC réservera à cet effet.

L'IEJUC mettra chaque année son équipe d'enseignants chercheurs au service de la réalisation de la journée d'études ou du Colloque convenu en commun

L'USH Midi-Pyrénées prendra en charge les frais de réalisation de la journée d'études y compris la diffusion et la publicité de la journée d'études ou du Colloque.

En cas de publication des travaux de la journée d'études ou du colloque par l'IEJUC dans sa revue DROIT et VILLE ils seront imprimés à frais partagés et, dans ce cadre figurera le logo de l'USH Midi-Pyrénées. L'édition sera réalisée par l'IEJUC.

D'un commun accord, une édition interne à l'USH Midi-Pyrénées pourra être réalisée par ses soins sur un autre support médiatique

## Résiliation de la convention

Les parties pourront unilatéralement mettre fin à la convention. Un délai de préavis d'un an devra cependant être respecté.

## Formalité du double

Cette convention sera conclue et signée en deux originaux destinés à chacune des parties.

## Publicité de la convention

Les parties à la convention s'engagent à informer les membres de leur association de la signature de la convention

Fait à Toulouse le 03 janvier 2011

La Directrice de l'USH Midi-Pyrénées

Le Président de l'IEJUC



 L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT  
Midi-Pyrénées

104, avenue Jean Rieux - 31500 TOULOUSE  
Tél. 05 61 36 07 60 - Fax 05 61 36 07 61  
www.habitat-midipyrenees.org

Pour le Président  
des directeurs  
D. TOMASIN  
M. TOUMAROS  
